

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230401

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Braye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

30 mars 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.

Date d'affichage

30 mars 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 35

M. CHERON Michel
DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud donne pourvoir à CHABILLANT Jean-Luc
M. JAMOIS Xavier
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pourvoir à VADÉ Prosper
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pourvoir à LACOCHE Jacques
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAÏ Christophe donne pourvoir à LEBERT Philippe
M. PARIS Hubert
Mme BONNEFOY Béatrice donne pourvoir à GUIBERT Aris
Mme GERMAIN Martine donne pourvoir à FLAMENT Dominique
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
Mme PRIEUR Sergine donne pourvoir à PLUT Jean-Claude

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : ZONE ARTISANALE LES CHAPELLES DE BESSE SUR BRAYE
VENTE D'UNE PARCELLE**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la SCI BEAUREGARD DES CHAPELLES avec faculté de substitution, représentée par Monsieur BEAUREGARD William souhaite acquérir la parcelle N° 300 section ZM d'une contenance de 1 939 m² située à BESSE SUR BRAYE - ZA Les Chapelles.

Le service de France Domaine a été saisi pour une estimation de la valeur vénale de cette parcelle. Le prix de vente est proposé à 2 € le m² Hors TVA sur marge, contenu de la nature du sol constituée de déchets de construction, déblais et gravats, le montant de la vente sera de 3 878 € Hors TVA sur marge.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter la vente de la parcelle située à Bessé sur Braye, cadastrée Section ZM parcelle N° 300 pour une superficie totale de 1 939 m² au prix de 2 € le m² Hors TVA sur marge, soit 3 878 € HT, en faveur de la SCI BEAUREGARD des Chapelles avec faculté de substitution, représentée par Monsieur BEAUREGARD William, en l'étude notariale de Maître BERTHELOT Antony à Montoire-sur-le-Loir ;
- De préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Monsieur LACOCHE intéressé par l'affaire ne prendra pas part au vote du conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, par 35 voix pour :

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle située à Bessé sur Braye, cadastrée Section ZM parcelle N° 300 pour une superficie totale de 1 939 m² au prix de 2 € le m² Hors TVA sur marge, soit 3 878 € HT, en faveur de la SCI BEAUREGARD des Chapelles avec faculté de substitution, représentée par Monsieur BEAUREGARD William, en l'étude notariale de Maître BERTHELOT Antony à Montoire-sur-le-Loir ;
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

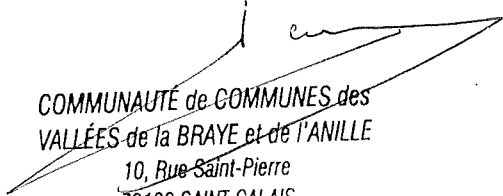
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 12 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS